



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

*Service Gestion et Police de
l'Eau*

Avis de délivrance d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public fluvial (DPF) sans procédure de sélection préalable

La société GEOPETROL SA a sollicité auprès du Préfet des Pyrénées-Atlantiques une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique sur le Gave de Pau, sur les communes de Mont et Lagor. Cette demande concerne le franchissement du Gave de Pau par une passerelle technique supportant des canalisations. L'AOT est sollicitée pour une durée de dix ans.

La société Geopetrol SA, propriétaire de la passerelle existante, est seule en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause. En application de l'article L. 2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques, une procédure, préalable à la délivrance du titre, de sélection de candidats potentiels susceptibles de manifester leur intérêt, n'a pas été jugée nécessaire.

Le présent avis vaut publicité des considérants de droit et de fait ayant conduit à ne pas mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

À Pau le 20 MARS 2018

Pour le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
et par subdélégation,
La cheffe du service Gestion et Police de l'Eau


Juliette Friedling

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 16h30

Tél. : 05 59 80 86 00 – Fax : 05 59 80 86 07

Cité administrative – Boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 Pau cedex

Bus : lignes C13, C14, P4, P6, P12, P21, T2